



Honoraires d'Agence

Location d'un bien à usage d'habitation

Les honoraires de location de l'agence se déterminent comme suit :

- Honoraires à la charge exclusive du bailleur concernant la recherche de locataire, visites, publicités : 50 € TTC pour un appartement F1, 70 € TTC pour un appartement F2, 90 € TTC pour un appartement F3, 110 € TTC pour un appartement F4 et superficie supérieure, 120 € TTC pour une maison

Honoraires partagés entre le bailleur et le locataire pour la constitution du dossier locataire et rédaction de bail :

- Honoraires Charge bailleur : 120 € TTC pour un appartement F1 ou F2, 160 € TTC pour un appartement F3, 200 € TTC pour un appartement F4 et superficie supérieure, 240 € TTC pour une maison
- Honoraires Charge locataire : 120 € TTC pour un appartement F1 ou F2, 160 € TTC pour un appartement F3, 200 € TTC pour un appartement F4 et superficie supérieure, 240 € TTC pour une maison
- Honoraires d'état des lieux d'entrée à la charge du propriétaire : 2€/m²TTC
- Honoraires d'état des lieux d'entrée à la charge du locataire : 2€/m²TTC

Propriétaire : Devis personnalisé gratuit !

Honoraires de gestion d'un bien à usage d'habitation

Appel mensuel des loyers par prélèvement sur le compte du locataire, Augmentation annuelle des loyers ou augmentation de loyers manifestement sous-évalués, Courriers divers aux locataires (avis, instructions ou réponses), Dossiers C.A.F. des locataires, Décompte annuel des charges locatives et réajustement si besoin des provisions du locataire.

Versement mensuel au propriétaire (aux environs du 20 de chaque mois), Rapport de gérance propriétaire mensuel, Aide à la déclaration des revenus fonciers, Aide au montage des dossiers A.N.A.H., Suivi des sinistres assurances.

Représenter le propriétaire devant les administrations publiques, privées et tout interlocuteur.

De 5 % TTC à 8 % TTC du loyer mensuel **encaissé hors charges**.

Ce tarif est dégressif selon le montant du loyer et le nombre de logements à gérer

Venez nous rencontrer pour une étude personnalisée !

Honoraires maximum de vente d'un bien à usage d'habitation

- Prix de vente inférieur à 25 000 € : 12 % TTC, Prix de vente compris entre 25 000 € et 75 000 € : 11 % TTC,
- Prix de vente compris entre 75 001 € et 130 000 € : 6 % TTC
- Prix de vente compris entre 130 001 € et 170 000 € : 5 % TTC
- Prix de vente supérieur à 170 000 € : 4 % TTC

Tous secteurs. Publicité, Prospection, Visite de bien, Rédaction et signature du compromis de vente, Transfert du dossier au Notaire, ...

Estimation gratuite

Honoraires de syndic de copropriété

Etude personnalisée du dossier selon le nombre de lots principaux à gérer

Agence Immobilière titulaire des cartes professionnelles :

- Carte Professionnelle de Gestion Locative N° CPI 5704 2018 000 028 564
Garantie Financière de 400 000 € par CEGC
- Carte Professionnelle de Vente N° CPI 5704 2018 000 028 564 Sans détention de fonds
Garantie Financière de 110 000 € par CEGC
- Carte Professionnelle de Syndic de Copropriété N°CPI 5704 2018 000 028 564
Garantie Financière de 110 000 € par CEGC

Assurance R.C.P. souscrite auprès de GENERALI

Tarifs au 1er Juillet 2018